

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

### PROCES VERBAL

**PRESENTS:** Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine BIRSAL, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Muriel MORAND, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

**EXCUSE :** Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET.

**ABSENTE :** Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mars dernier, il a fait un résumé de la situation actuelle regrettable et relative à l'attribution d'un contrat de délégation de service public unique pour l'exploitation des domaines skiabiles, dont la procédure était menée par le groupement d'autorités concédantes constitué par Megève, Saint-Gervais et Demi-Quartier, à laquelle devait se substituer le SIVU des Crêtes.

Lors d'une réunion du groupement qui s'est tenue le 27 mars dernier, les comptes rendus des précédentes réunions ont été demandés et le groupement a décidé à l'unanimité, de déclarer sans suite la procédure qui avait été lancée, pour un motif d'intérêt général tenant à la définition trop ambitieuse des besoins à satisfaire.

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé depuis plusieurs années sur ce dossier, la contrainte exercée par les services de l'Etat, notamment pour dénoncer le contrat de délégation de service public avec toutes les difficultés qui en dépendent.

Par conséquent, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** la dissolution du SIVU des Crêtes qui devait prendre effet le 15 avril 2024 ;
2. **ABROGE** sa délibération n° 2023-47 du 11 juillet 2024, qui décidait de résilier par anticipation pour motif d'intérêt général, à la date du 15 avril 2024, le contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques de la Princesse du 10 décembre 2002, passé avec la SEM des Remontées Mécaniques de Megève à laquelle s'est substituée la SA SRMM ; **PRECISE** qu'en l'absence d'attribution d'un nouveau contrat de délégation de service public des remontées mécaniques, l'indemnité de résiliation de 500 000 € ne saurait être versée et que l'exécution du contrat du 10 décembre 2002 doit se poursuivre, pour permettre d'assurer le maintien de l'activité ski sur le secteur de la Princesse ;

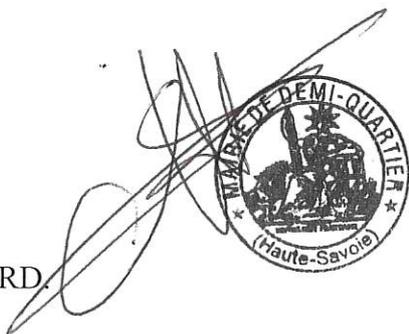
3. **PREND** connaissance des informations suivantes :

- De l'avancement de l'avant projet d'aménagement du parking de la Princesse dans le but d'y améliorer la sécurité, rappelant que la Commune de Demi-Quartier en a fait l'acquisition en 2022 ;
- D'une réunion qui aura lieu prochainement avec le constructeur des 14 logements type BRS à la Vagère, afin d'échanger sur les modalités du lancement de la commercialisation des logements ; Monsieur le Maire fait état des difficultés rencontrés sur le territoire pour la construction de logements ;
- De l'Etat-Civil à la date du 8 avril 2024, relatant le décès de Monsieur Aimé SEIGNEUR, ancien élu qui s'est beaucoup investi pour la Collectivité ;
- Des remerciements pour l'octroi de subventions ;
- D'une information relative à la TASCOM non perçue, suite au vote du compte administratif de la commune lors du dernier conseil, tenant au fait que le groupe CASINO ne l'a pas acquittée, après renseignements fournis par la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Des problèmes rencontrés actuellement par les paysagistes sur la déchetterie de Megève, suite à l'installation de protections ; une réunion sera programmée avec la CCPMB qui a la compétence des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

Le Maire,

Stéphane ALLARD,



Le secrétaire de séance,

Pierre SOLLE.

A large, stylized signature in black ink, written over a faint circular stamp, representing the signature of Pierre SOLLE.